

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COLLEX-
BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 16 décembre 2025, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,**

Présents

Mme MOTA Rose Marie, Présidente
Mme TAHÉRI Odile, Secrétaire
Mme COLLINS Alexandra
Mme FLAMMIA Gabrielle
Mme NOLL Dorothea
M. PESENTI Sébastien
M. PFEIFFER Pablo
M. SAUVAGNAT Pierre
M. VERARDI Tiziano
M. POTVIN Thierry
Mme LALONDE-PATAKI Nathalie

Absents excusés

M. KENDE Michael, Vice-Président
Mme GARCIA Sarah
M. FERRILLO Maximilien
M. STEIMER Didier

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, conseiller administratif, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, conseiller administratif
Mme MALHERBE Sylvie, conseillère administrative

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme RAKOTOMALALA Thaïs, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 11 novembre 2025
2. Communications du bureau du Conseil municipal
 - a) Eclairage nocturne, courriers de l'APE, M. Dirand et de l'OCGC
 - b) Révision PDCant courrier accusé de réception de la résolution
 - c) Sondage FC Collex-Bossy terrain synthétique
 - d) Courrier de M. De Riedmatten, radar et barrière Bois Chatton
3. Communications du Conseil administratif
 - a) Autorisations de construire
4. Rapports des commissions
5. Délibération 17/2025 relative à une subvention de Fr 672'000.- TTC octroyée au Groupement intercommunal du Stade Marc Burdet (GISMB) pour la création d'un terrain de football synthétique
6. Mérite communal, attribution
7. Propositions individuelles et questions

Huis-clos

8. Résolution 3/2025 naturalisation
9. Résolution 4/2025 naturalisation

À l'issue de la séance, la parole sera donnée au public.

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à ses collègues. Absents, M. KENDE Michael, Mme GARCIA Sarah M. FERRILLO Maximilien et M. STEIMER Didiersont excusés.

1. Approbation du procès-verbal du 11 novembre 2025

La Présidente demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2025.

Mme NOLL, au point 1 relatif à l'approbation du procès-verbal du 23 septembre, précise que la remarque formulée l'était dans la mesure où elle-même n'est plus présidente, et non parce que Mme Girod ne le serait plus.

Constatant l'absence d'autres observations sur le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2025, la Présidente soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 10 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

À l'unanimité de 10 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, le Conseil municipal accepte le procès-verbal du 11 novembre 2025.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

a) Éclairage nocturne, courriers de l'APE, M. Dirand et de l'OCCG

Les courriers, lus par la Secrétaire, sont reproduits ci-dessous dans leur intégralité.

« Madame la Présidente du Conseil Municipal,

Je me permets de vous adresser ces mots en ma qualité de Présidente de l'Association des Parents d'Élèves de l'école de Collex-Bossy.

En effet, nous sommes plusieurs parents à nous inquiéter pour la sécurité de nos enfants sur les trajets entre leur domicile et l'école en cette période hivernale où les jours sont courts. Nous avons déjà échangé avec Mr Chahlaoui et Mme Malherbe et comprenons les contraintes liées aux réformes du canton.

Toutefois, nous vous sollicitons par rapport au test actuel qui consiste à n'allumer qu'un lampadaire sur deux. En effet, certains lampadaires étant très espacés, ceci a pour conséquence de laisser certaines zones très sombres. Ce manque d'éclairage nous paraît dangereux pour la sécurité de nos enfants à différents niveaux. Le risque lié aux voitures et au manque de visibilité des piétons pour les conducteurs ; les risques de chute dans des endroits peu ou pas éclairés ; le stress pour des enfants de circuler, même à une heure pas très tardive (18:00 correspond à la sortie du parascolaire par exemple), dans la quasi obscurité qui pourrait les pousser à l'imprudence pour rentrer plus vite chez eux.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, nous demandons à la mairie que cette modalité d'éclairage, actuellement en phase de test, ne soit pas pérennisée.

Au nom des parents, je vous remercie par avance de l'étude de notre demande et en espère un retour positif.

Dans l'attente de votre retour,

Meilleures salutations,

Albane Bigot

Présidente de l'APE »

« Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire afin d'attirer votre attention sur plusieurs problèmes de sécurité particulièrement préoccupants dans notre village, et qui touchent directement les enfants, les familles ainsi que l'ensemble des usagers de la voie publique.

Tout d'abord, l'éclairage public n'est actuellement en fonctionnement qu'à raison d'un lampadaire sur deux. Cette réduction de luminosité crée de larges zones d'ombre dès la tombée de la nuit, ce qui complique considérablement la visibilité pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

Il serait fortement souhaitable que l'éclairage complet soit rétabli au minimum jusqu'à 20h00, moment où de nombreux enfants rentrent de l'école, du parascolaire et des activités sportives. À cette heure, la circulation reste dense et la faible luminosité augmente significativement le risque d'accidents : traversées mal anticipées, usagers non visibles, comportements imprévisibles des plus jeunes, etc. Une bonne visibilité est un élément essentiel pour prévenir les collisions et garantir des déplacements sécurisés, en particulier pendant la saison hivernale où la nuit tombe très tôt.

Par ailleurs, le giratoire situé à proximité de l'école présente également un risque important, notamment aux heures de pointe, lorsque la circulation est particulièrement chargée. Les automobilistes peinent parfois à ralentir suffisamment à l'approche du rond-point, et les enfants, souvent pressés ou distraits, peuvent se retrouver en situation dangereuse en tentant de traverser.

Dans ce contexte, l'installation de feux de circulation à la place du giratoire constituerait, selon moi, une mesure plus adaptée. Les feux permettraient de réguler les flux de manière claire et ordonnée, de réduire la

vitesse des véhicules, et d'assurer des phases de traversée sécurisées pour les élèves et les piétons. De nombreuses communes ont déjà adopté cette solution avec succès dans des zones scolaires similaires. Ces deux aménagements contribueraient de manière significative à améliorer la sécurité de tous et à réduire les risques d'accidents, en particulier pour les enfants, population la plus vulnérable aux abords de l'école. Je vous remercie sincèrement de l'attention que vous voudrez bien porter à ces problématiques, et reste naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour échanger davantage sur ces questions.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Dlrand Nils »

« Monsieur le Maire,

Nous nous référons au courrier daté du 5 novembre 2025, de Monsieur Keith Collins, relatif à l'objet cité en titre, dont vous trouverez une copie en annexe.

La stratégie OptimaLux, qui prévoit l'extinction permanente de l'éclairage public cantonal hormis les passages piétons (y compris leurs zones d'approches) et de zones d'exceptions, soit les espaces où, du fait du cadre législatif en vigueur ou des besoins humains de lumières manifestes, le maintien de l'éclairage est nécessaire, a fait l'objet d'une consultation puis d'un déploiement en étroite collaboration avec les communes, dont la vôtre.

Dès lors, nous souhaiterions obtenir le préavis de votre commune concernant un éventuel rallumage des points lumineux cantonaux mentionnés dans le courrier, à savoir ceux situés le long de la piste cyclable entre Collex et Bossy.

Dans l'intervalle, le soussigné reste disponible pour tout complément d'information.

En vous remerciant par avance pour votre étroite collaboration, nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Steve Hirschi
Chef de service »

Mme MOTA indique que les trois courriers seront transférés à la Commission territoire ainsi qu'à la commission sécurité.

b) Révision PDCant courrier accusé de réception de la résolution

Le courrier, lu par la Secrétaire, est reproduit ci-dessous dans son intégralité.

« À l'attention du maire, Genève, le 13.08.2025

*Objet : 4e mise à jour du Plan directeur cantonal 2030
Consultation des communes genevoises et des territoires voisins*

Monsieur le Maire,

Votre conseil municipal s'est déterminé par voie de résolution sur la 4e mise à jour du PDCn 2030 et nous vous remercions vivement.

Vos observations serviront à faire évoluer le projet de mise à jour avant sa transmission au Grand Conseil.

Le département va procéder à l'analyse de vos remarques et une synthèse des prises de positions des communes genevoises et territoires voisins sera publiée, début 2026, sur le lien suivant :

www.ge.ch/document/plan-directeur-cantonal-2030-mis-jour

Madame Prisca Faure (prisca.faure@etat.ge.ch) et Monsieur Éric Zellweger (eric.zellweger@etat.ge.ch) se tiennent volontiers à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Nicolas Walder »

Mme MOTA indique que l'exécutif assurera le suivi.

c) Sondage FC Collex-Bossy terrain synthétique

Le courrier, lu par la Secrétaire, est reproduit ci-dessous dans son intégralité.

« Madame la Présidente,

Dans le cadre du projet intercommunal visant à doter le Stade Marc Burdet d'un terrain synthétique, nous avons souhaité consulter directement notre base, à savoir les parents, joueuses et joueurs, ainsi que les membres actifs de notre club. Il nous paraissait essentiel de recueillir leur avis sur une infrastructure qui les concerne au quotidien et conditionnera le développement de notre activité.

À cet effet, un sondage en ligne a été envoyé le 13 novembre 2025 à l'ensemble des membres, accompagné d'un courrier expliquant les enjeux de ce projet. Vous trouverez en annexe une copie de cette lettre ainsi que les deux questions posées.

La participation a été remarquable : 341 réponses reçues sur 490 membres, soit un taux de réponse de 69.8%.

Les résultats sont sans appel :

- 97.9 % des répondants soutiennent totalement la construction du terrain synthétique ;
- À la question ouverte sur les bénéfices attendus d'un tel terrain (où plusieurs réponses pouvaient être sélectionnées), les priorités suivantes sont ressorties :
 - o 95.6 % : pouvoir s'entraîner toute l'année sans interruption ;
 - o 73.0 % : améliorer la sécurité et le confort des joueurs ;
 - o 72.1 % : rendre le club plus attractif ;
 - o 66.6 % : mieux former nos jeunes joueurs ;
 - o 55.7 % : accueillir plus d'équipes et de créneaux horaires.

Ces chiffres illustrent l'adhésion massive de notre communauté au projet. Loin d'être une surprise, cette adhésion reflète une réalité que nous vivons chaque semaine dès que les conditions météorologiques se dégradent : des terrains impraticables, des entraînements et matchs annulés, des équipes en attente de créneaux, et une dynamique freinée par des infrastructures qui ne répondent plus aux besoins d'un club en croissance et structuré.

Ce terrain synthétique n'est pas un luxe, mais une nécessité. Il permettra une utilisation plus rationnelle et pérenne du site du Stade Marc Burdet au profit de l'ensemble des communes impliquées, et contribuera à l'épanouissement du sport amateur local dans un cadre adapté.

Nous espérons que ce retour sincère et quantifié de terrain contribuera à nourrir favorablement la décision du Conseil municipal de Collex-Bossy.

Avec nos salutations sportives et respectueuses,

FC Collex-Bossy
Mehdi Derouazi
Président »

La présidente rappelle que ce sujet sera traité au point 5 de l'ordre du jour.

d) Courrier de M. De Riedmatten, radar et barrière Bois Chatton

Le courrier, lu par la Secrétaire, est reproduit ci-dessous dans son intégralité.

« Chère Madame la Présidente,

Nous, habitantes et habitants du village de Bossy, souhaitons attirer l'attention du Conseil municipal sur les difficultés croissantes liées au trafic transfrontalier qui traverse quotidiennement notre localité. Nous sommes pleinement conscients qu'un plan de circulation est actuellement en cours d'élaboration au niveau cantonal et nous nous en réjouissons. Toutefois, compte tenu des nuisances et risques déjà bien présents, nous sollicitons l'examen de deux mesures pouvant être mises en œuvre rapidement et sans attendre l'aboutissement du projet cantonal.

1. Installation d'un radar à la sortie de Bossy en direction de la douane de Bois-Chatton

Malgré la limitation existante à 40 km/h, un grand nombre de véhicules accélèrent dès leur entrée sur la Route de Bois-Chatton en direction de la douane et dépassent largement les 40 km/h. Dans le sens inverse, ils ne commencent à freiner qu'à l'approche du Stop à l'intersection avec la Route de Rosière. Cette situation entraîne à la fois un problème de sécurité majeur pour les riverains et un niveau important de nuisances sonores, notamment aux heures de pointe. L'installation d'un radar permettrait de garantir le respect de la limitation et de sécuriser cette portion de route particulièrement sensible.

2. Mise en place d'une barrière électronique au poste de douane de Bois-Chatton

Bien que le passage soit officiellement restreint entre 7h et 19h, de nombreux véhicules contournent cette règle en profitant du passage du bus dès 6h du matin ou après 19h. Cette utilisation illégale génère un trafic significatif en dehors des heures autorisées, au détriment de la tranquillité des habitants de Bossy. L'installation d'une barrière électronique qui ne s'ouvrirait, en dehors des plages 7h-19h, que pour les bus, permettrait de faire respecter efficacement la réglementation en vigueur.

Ces deux mesures, simples à mettre en place, contribueraient de manière immédiate à améliorer la sécurité routière et la qualité de vie à Bossy ainsi qu'à Collex, en attendant la mise en œuvre du futur dispositif cantonal.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces demandes et restons à disposition pour toute information complémentaire ou pour participer à toute démarche de concertation que le Conseil municipal jugerait utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée. Nous vous souhaitons également de très belles fêtes de fin d'année.

Valère de Riedmatten

NB: Ce mail a été rédigé d'un commun accord avec les habitants de la Route de Bois Chatton 1 à 15. »

3. Communications du conseil administratif

M. MUNOZ demande s'il y a des questions concernant le document Excel des autorisations de construire qui se trouve sur CMNet.

Il n'y a pas de questions relatives à ces autorisations de construire.

Concernant la commission des Houchettes, il indique que le travail avance de façon réjouissante depuis le 4 novembre, date à laquelle la commission s'est mise en place avec l'assistant maître d'ouvrage. Des séances de commission ainsi que des séances destinées au public ont été planifiées. Le calendrier prévoit un dépôt de la demande d'autorisation de construire en novembre 2026.

Concernant la Laiterie, un atelier avec la population ainsi qu'un briefing ont été réalisés. Les voyants sont au vert pour entamer la collaboration avec l'architecte. Le dépôt de l'autorisation de construire est prévu en juin 2026. Il est également indiqué qu'un nouveau rendez-vous sera fixé avec Mme Collins.

Au niveau des ressources humaines et de l'administration, le poste ouvert pour un employé à la voirie est désormais couvert : un candidat a été formellement engagé cette semaine et débutera son activité le 1er janvier 2026.

Mme **NOLL** se réjouit de l'arrivée du nouvel employé communal, ce qui porte l'effectif à trois personnes à la voirie, comme cela était le cas auparavant.

Mme **MALHERBE** n'a pas d'informations supplémentaires à communiquer pour le moment ; elle complètera lors des rapports de commission.

M. **CHAHLAOUI** n'a pas d'informations à transmettre à ce stade.

4. Rapport des commissions

4.1 Commission Finances et administration

(Rapport de M. Thierry Potvin, vice-président)

La commission a examiné le projet de délibération sur lequel nous allons nous prononcer tout à l'heure concernant la participation de Collex-Bossy au financement de la construction d'un terrain de sport synthétique au stade Marc Burdet. Sans être unanime, la commission des finances et de l'administration a tout de même donné un avis favorable à ce financement. La commission a aussi approuvé un dépassement des dépenses salariales prévues en 2025, qui sont dues principalement à des coûts liés aux manifestations organisées par la commune au cours de l'année.

Aucune question n'est soulevée.

4.2 Commission ad-hoc traitant des Houchettes

(Rapport de M. Tiziano Verardi, vice-président)

M. Verardi indique que l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) est mandaté jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire. Il souligne que l'AMO a relevé et apprécié les valeurs portées par la commune, en particulier la volonté de préserver les arbres existants et de maintenir la centralité du projet autour de ceux-ci. Concernant le parking souterrain, il est précisé qu'une option visant à le réaliser sur un seul niveau, plutôt que sur trois, est à l'étude. Cette variante permettrait de réduire significativement les coûts tout en limitant l'impact environnemental du projet. Il est également proposé d'organiser trois à quatre séances publiques, à la suite d'une commission élargie. Les dates seront communiquées au cours de la nouvelle année.

4.3 Commission Infrastructures et mobilité

(Rapport de M. Tiziano Verardi, président)

Lors de la commission, Mme Malherbe a fait un retour sur les différents travaux en cours sur le territoire de Collex-Bossy, notamment ceux relatifs à la place de jeux de Bossy. L'autorisation de construire a été délivrée et le début des travaux est prévu pour juin 2026. Un audit a été réalisé par le TCS afin d'identifier les points nécessitant des améliorations en matière de sécurité. Mme Malherbe a été invitée à transmettre ces éléments à la Commission sécurité, afin de prioriser les interventions visant à renforcer la sécurité des enfants et des citoyens. La commission aborde ensuite le règlement du cimetière. Il est demandé à Mme Malherbe de se rapprocher de la juriste afin de simplifier certains articles jugés trop nombreux, tout en précisant que la commission n'est pas opposée au fond du règlement. Une comparaison est faite avec le règlement du cimetière de Dardagny, qui apparaît plus succinct. Il est convenu d'examiner une version retravaillée. Sous le point « Divers », il est évoqué l'installation d'un banc et la plantation d'un arbre. Il est relevé qu'Oliver a effectué un travail conséquent à ce sujet. Un plan a été transmis à la commission, présentant les réalisations effectuées ainsi que celles en cours. Enfin, il est indiqué qu'en 2026, la commission élaborera un plan servant de fil conducteur pour ses travaux tout au long de l'année.

4.4 Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la laiterie de Bossy

(Rapport de Mme Gabrielle Flammia, vice-présidente)

La commission ad-hoc s'est réunie le 1er décembre 2025. La synthèse de l'atelier du 1er novembre a été examinée, dont les résultats confirment les attentes exprimées dans le sondage de 2021 et la délibération de 2022 : la population souhaite que la Laiterie devienne un lieu vivant, multifonctionnel et propice aux rencontres. La commission a ensuite étudié le catalogue des exigences techniques à transmettre aux architectes. La **variante 1** de l'avant-projet a été retenue comme base de travail. Elle prévoit la reconstruction de l'escalier, la mise en valeur des éléments historiques, la création d'ouvertures pour fluidifier les espaces du rez-de-chaussée (sous réserve des autorisations) et l'installation d'un bloc sanitaire extérieur avec WC PMR. Une discussion a eu lieu concernant le maintien d'un WC intérieur ou l'option de placer deux sanitaires à l'extérieur afin de libérer de l'espace. La majorité des membres s'est également prononcée pour relier le rez-de-chaussée aux combles afin de préserver la cohérence d'un seul espace communautaire. Concernant le **modèle de gestion**, la commission considère que le projet est d'abord social et communautaire plutôt qu'économique. Elle privilégie une gestion associative soutenue par la commune, avec la possibilité de créer une association dédiée. Un article sur l'atelier du 1er novembre et un appel à bénévoles seront publiés dans le prochain journal communal pour mobiliser les habitants. Le **statut patrimonial** du bâtiment a été abordé : actuellement classé en patrimoine financier, il pourrait être requalifié en patrimoine administratif. Selon le comptable, cette décision n'est pas urgente et sera revue dans une prochaine commission.

M. Zurn, assistant à maîtrise d'ouvrage, a présenté le calendrier prévisionnel, susceptible d'ajustements:

- fin de la phase d'étude : **mai 2026** ;
- instruction de la demande d'autorisation : **juin à décembre 2026** avec échanges avec l'État ;
- préparation des appels d'offres dès **août/septembre 2026** lorsque les plans seront stabilisés ;
- présentation d'un budget et d'un devis général **fin 2026** ;
- vote du crédit d'investissement au **début 2027**.

Les orientations de la commission sont transmises aux architectes pour la suite du projet.

4.5 Commission Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

La commission a pris connaissance du bilan de la législature 2020–2025, couvrant notamment le plan directeur communal, les dossiers de décharges, le refus du développement de Bracasset, la gestion des déchets, les antennes 5G, le programme Eco'llex-Bossy et le plan directeur forestier.

Un échange a eu lieu sur le projet pilote d'extinction partielle de l'éclairage public. Les membres relèvent une appropriation encore insuffisante du principe « voir et être vu » par la population et soulignent la nécessité de renforcer la sensibilisation, en coordination avec la Commission sécurité.

Pour la législature 2025–2030, la commission rappelle ses priorités en matière de vision territoriale, de vigilance sur les décharges et de protection des terres agricoles.

Concernant les plans directeurs cantonaux, la quatrième révision du PDC 2030 est close. Aucun travail communal n'est engagé à ce stade sur le PDC 2050, dans l'attente des démarches cantonales prévues en 2026. La commission identifie la sensibilisation au respect des terres agricoles comme un thème important de la prochaine législature.

Elle prend également acte du courrier de Mme Constantin relatif à une proposition privée de déclassement de surface agricole, point qui sera repris lors d'une prochaine séance.

Enfin, la commission prend note de la prise de position du Conseil d'État concernant la décharge des Tattes-de-Bogis et la préservation de la Versoix, confirmant l'engagement cantonal en faveur de la protection du cours d'eau et de la biodiversité, ainsi que l'absence d'impact avéré des décharges existantes sur la qualité des eaux.

4.6 Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

La commission a pris connaissance du **courrier mensuel de suivi des mesures**.

Un point détaillé est fait sur les **nuisances sonores** et les travaux en cours :

- Les données brutes de l'acousticien actuel sont jugées peu lisibles et insuffisamment exploitables.
- La commission estime nécessaire de **changer de prestataire** et de lancer une **nouvelle analyse acoustique**, sur la base d'un cahier des charges co-construit avec la commission et des représentants des riverains.
- D'après les premiers chiffres, les mesures intérieures sont conformes ; des investigations extérieures devront être renforcées.
- La commission décide à l'unanimité d'avancer avec un nouveau prestataire.

- (de plus après la commission, le Maire a eu contact avec une personne du SABRA Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, qui viendra faire une présentation à la commission début 2026 concernant les obligations de la commune et les contraintes légales face au bruit).

Concernant la **pompe à chaleur**, les mesures restent non conformes malgré les améliorations. Une procédure de mise en défaut est en cours ; à défaut de solution, une compensation financière est envisagée.

La commission a été informée de l'état de la procédure d'une part avec le cours des comptes et d'autre part concernant l'arrêt de la cour de justice du 8 octobre lié à la transmission aux riverains des documents liés à l'exploitation de la Ferme.

- La commune est dans l'attente du rapport final de la Cour des comptes.
- L'arrêt du 8 octobre considère que le projet de la ferme relève d'une **tâche publique**, financée par des fonds publics, malgré des contrats de droit privé. La chambre administrative impose la mise à disposition de la convention et du bail. La commune a transmis l'ensemble des documents demandés.

L'avancement de la **mise à ban des parkings** est évoqué ; les démarches se poursuivent, mais progressent lentement. Une **analyse succincte et quantitative des plaintes** est présentée sur la base d'un fichier excel. Fourni par les riverains, recensant toutes les plaintes liées à la Ferme : le stationnement, le bruit et les livraisons constituent les principales sources de nuisances. La commission estime que des améliorations ciblées sur ces trois axes permettraient de réduire significativement le nombre de plaintes. Mme NOLL s'engage à parfaire cette analyse sur la base du fichier fourni en fin d'année.

4.7 Commission Évènements

(Rapport de Mme Odile Tahéri, présidente)

Aucun élément nouveau n'est à signaler pour la Commission Évènements à ce stade.

4.8 Commission Cohésion sociale, Sports et associations

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

Une rencontre a eu lieu avec le représentant de l'AJA Association des Jeunes Action. Un échange a porté sur les activités réalisées, les éléments qui ont fonctionné et ceux qui ont rencontré des difficultés. La commune avait initialement approché ces jeunes, engagés dans le comité contre les décharges, afin de leur proposer la création d'une association destinée aux 16-25 ans. Il est constaté que l'association peine à atteindre le public cible. Les membres ont donc décidé de suspendre l'activité et de mettre l'association en veille. Cette pause vise également à laisser place au travail actuellement mené par la FASE Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, qui réalise une étude des besoins des jeunes de Collex-Bossy. Malgré plusieurs moyens mis en œuvre, l'impact reste limité. Les remerciements ont été adressés aux jeunes pour leur engagement. Ils ont exprimé ne plus souhaiter disposer de la salle, désormais rendue. Les responsables de l'École de musique de Genthod et le responsable de l'Harmonie ont présenté le fonctionnement des différents corps de musique et leur collaboration. Le projet pilote "Zétoiles" a été exposé : il répond à un désintérêt croissant pour les instruments à vent, en cherchant à susciter l'adhésion conjointe des enfants et des parents. Les cours ont lieu le lundi après-midi pendant deux heures (lecture musicale, pratique, préparation de morceaux joués devant public). Cette approche est décrite comme motivante et structurante pour les élèves. La commune participe au financement du dispositif. L'objectif est d'intégrer progressivement les jeunes dans l'Harmonie. Il est précisé que cinq intervenants assurent l'encadrement. Un manque de visibilité du projet sur Collex-Bossy est relevé ; une présentation publique et des supports de communication (flyers) sont envisagés. Un échange a eu lieu au sujet de l'intérêt du terrain synthétique et du courrier reçu du FC Collex. Deux points ont été relevés comme prioritaires :

- la situation de l'équipe féminine,
- la différenciation tarifaire entre les communes qui financent et les autres.

Ces éléments ne seront pas réglés immédiatement mais les représentants siégeant au GISMB sont invités à porter ces sujets en discussion. Une question a été posée quant au revêtement : il est confirmé que celui-ci est conforme aux normes. Le Mérite communal sera abordé plus tard dans la séance.

4.9 Commission Sécurité

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

Suite à une demande de la commission, un contrôle du parking du stade Marc Burdet a été réalisé afin d'identifier le type de véhicules stationnés et d'évaluer la fréquentation. Une analyse globale sera effectuée à la fin du mois de décembre pour estimer le montant qu'aurait potentiellement pu générer une régulation de ce parking, notamment sous la forme de contrôles ou d'une mise en conformité réglementaire. La question de l'éclairage nocturne a été évoquée. Plusieurs courriers ont été reçus sur ce sujet. La commission s'est penchée sur l'option des lampadaires « intelligents », déjà chiffrés par le passé à environ CHF 2'500.- par point lumineux. Il s'agit d'un investissement conséquent. Il est donc demandé à la commission technique d'établir un budget actualisé afin d'avoir une vision claire des coûts. Le projet « Vu et être vus », encourageant l'usage de gilets réfléchissants pour renforcer la visibilité des piétons, a été abordé. Cette mesure ne règle toutefois pas l'ensemble des problématiques liées à la sécurité nocturne, mais peut contribuer à une amélioration progressive de la situation. Deux décisions ont ensuite été mises au vote :

1. **Sortie d'Optimalux** : le préavis est positif (2 voix contre, 1 voix pour) et devra être confirmé par le Conseil, notamment en ce qui concerne les tronçons cantonaux.
2. **Maintien de l'extinction entre 22h et 5h** : le préavis est favorable (3 voix pour) et sera transmis au Conseil pour décision.

Concernant la sécurité aux abords de l'école, il a été décidé qu'un marquage au sol sera réalisé en février afin de faciliter les déposes rapides des enfants le matin. L'objectif est de permettre aux parents d'entrer brièvement dans le parking pour déposer leur enfant et de ressortir sans stationnement prolongé, de manière à fluidifier la circulation. La commission s'est également intéressée à l'installation d'un annonceur de vitesse mobile, en vue d'éventuellement envisager plus tard un radar fixe. Un entrepreneur spécialisé a été rencontré ; des tests seront menés à différents endroits du village et accompagnés de mesures chiffrées. Des essais préliminaires avec pistolet radar sont prévus. Un bilan avec le garde champêtre est attendu en janvier. L'augmentation des heures de présence a été approuvée, mais celui-ci n'étant pas en mesure d'assumer seul cette charge, une seconde personne sera engagée en renfort. Enfin, face à une recrudescence de cambriolages, il est rappelé qu'il est important que les habitants déposent systématiquement plainte, même dans les cas jugés mineurs. Cela permet à la police d'établir des regroupements d'événements et de disposer d'une base statistique fiable.

Mme MALHERBE tient à rectifier qu'aucune démarche de recherche de prix pour les lampadaires intelligents ne sera engagée tant que les préavis de la Commission du territoire et du Conseil municipal n'auront pas été rendus.

5. Délibération 17/2025 relative à une subvention de Fr 672'000.- TTC octroyée au Groupement intercommunal du Stade Marc Burdet (GISMB) pour la création d'un terrain de football synthétique

M. PESENTI demande si d'autres communes se sont déjà prononcées sur la délibération et dans quel sens.

M. MUNOZ indique que Pregny-Chambésy, Genthod et Bellevue ont voté en faveur du projet. Il précise que 75 % du financement est désormais assuré.

M. VERARDI, s'exprimant en tant que porte-parole d'un texte rédigé par **M. KENDE**, indique que ce dernier aurait personnellement voté contre la délibération. **M. KENDE** regrette l'absence persistante d'équipe féminine au FC Collex-Bossy, rappelant qu'il y a sept ans déjà sa fille aînée s'était présentée. Il juge cette situation inacceptable et estime qu'un terrain synthétique profiterait principalement à une moitié de la population, privant les filles de l'expérience du club, d'autant plus après l'élan suscité par l'Euro féminin.

Il informe avoir pris contact avec le président du club et des représentants au sein du Conseil consultatif, et s'engage à travailler à la mise en place d'un plan concret visant à encourager la pratique féminine, notamment par des actions ciblées auprès des jeunes filles des quatre communes, éventuellement soutenues financièrement. Il estime cet objectif atteignable.

M. PESENTI désapprouve cette lettre. Il rappelle que les tentatives passées n'ont pas abouti, notamment en raison de difficultés à fédérer des joueuses provenant de différentes communes. Selon lui, le lien entre

la question de l'équipe féminine et le terrain synthétique n'est pas pertinent et ne doit pas influencer le vote.

M. VERARDI, à titre personnel, se déclare favorable à la délibération. Il souligne la vocation du FC Collex-Bossy comme club formateur de jeunes, le caractère bénévole de l'encadrement et la nécessité de disposer d'infrastructures adaptées pour maintenir les entraînements. Il rappelle avoir participé à la fondation du GISMB et estime que la réalisation du terrain synthétique est indispensable.

Mme TAHERI indique que son groupe votera en faveur du projet. Elle souligne l'importance d'encourager la pratique sportive et de recentrer l'attention sur les jeunes après plusieurs années davantage orientées vers les seniors. Elle évoque la possibilité de réfléchir à un système compensatoire, notamment en lien avec les impacts environnementaux, sans en faire une condition au vote. Elle précise que la position exprimée par M. KENDE n'est pas rejetée, mais qu'elle devra être traitée ultérieurement.

M. MUNOZ rappelle que le projet relève du GISMB et concerne les quatre communes engagées dans le football et le rugby, avec pour objectif d'offrir aux jeunes des espaces de sport et d'épanouissement. Il évoque la possibilité d'aborder les mesures compensatoires en Commission du territoire. Il cite les éléments transmis par le président du FCCB M. Derouazi le 7 novembre, notamment les nombreuses fermetures du terrain en herbe (13 fermetures, soit 26 matchs reprogrammés), les différences de capacité d'utilisation (400–600 heures/an pour l'herbe contre environ 1'600 heures/an pour le synthétique), ainsi que la forte consommation d'eau du terrain naturel. Il précise que le terrain synthétique permettra une économie d'eau et sera équipé d'un système de drainage destiné à capter les microplastiques. Il estime que le projet mérite également un avis favorable à Collex-Bossy, trois communes ayant déjà voté oui.

Mme NOLL rappelle que le sujet du terrain synthétique revient depuis de nombreuses années. Elle souligne l'importance du club en tant que structure formatrice et estime que cet équipement est devenu une nécessité pour les jeunes. Elle relève que le vote favorable de Chambésy constitue un signal fort. Elle évoque également la possibilité d'intégrer un arrosage intelligent et reconnaît que le risque zéro n'existe pas en matière de microplastiques, tout en affirmant clairement son soutien au projet.

M. POTVIN rappelle que le vote en Commission des finances n'a pas été unanime et qu'il s'était abstenu, position qu'il maintient. Bien qu'il reconnaisse les avantages pratiques du terrain synthétique, il estime que les inconvénients l'emportent, évoquant notamment les coûts de renouvellement du revêtement, la gestion des microplastiques, l'élimination des matériaux en fin de vie, les contraintes d'usage, les risques sanitaires pour les joueurs et les tendances à l'interdiction de ce type de surface dans certaines juridictions. Il indique ne pas être favorable à la délibération.

Mme FLAMMIA indique que son groupe est favorable au projet, mais qu'elle est personnellement très partagée, en raison des coûts, des frais d'entretien et des enjeux environnementaux. Tout en soutenant la formation des jeunes et la pratique sportive, elle annonce son abstention.

M. SAUVAGNAT fait part de ses préoccupations quant aux impacts sanitaires des surfaces synthétiques et se déclare plutôt opposé au projet. Il estime pertinent d'évoquer une compensation intercommunale, rappelant que Collex-Bossy supporte déjà certaines infrastructures pour d'autres communes.

M. PFEIFFER précise que l'absence actuelle d'équipe féminine n'est pas un choix du club. Il rappelle que des équipes féminines ont existé par le passé et affirme que, si des efforts supplémentaires doivent être entrepris, ils le seront.

Mme MOTA conclut en soulignant les nombreux matchs annulés en raison de l'état du terrain actuel et les risques de blessures. Elle estime qu'il n'est pas possible de maintenir un club de ce niveau sans lui fournir des infrastructures adéquates.

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

D É L I B É R A T I O N
17/2025

Délibération relative à une subvention de Fr 672'000.- TTC octroyée au Groupement intercommunal du Stade Marc Burdet (GISMB) pour la création d'un terrain de football synthétique

Vu le Groupement intercommunal du Stade Marc Burdet (GISMB) dont les communes de Collex-Bossy, Genthod, Bellevue et Pregny-Chambésy sont membres

Vu la gestion des infrastructures sportives du stade Marc Burdet par le GISMB, avec mandat à la régie Beaver Immobilier

Vu le souhait du GISMB de renforcer l'attractivité du site en construisant un terrain synthétique sur le terrain C

Vu les préavis positifs du Conseil consultatif et du Conseil d'administration du GISMB du 09.10.25

Vu la demande de subventionnement, à hauteur de 20%, effectuée auprès du Fond Intercommunal (FI) le 17.10. 2025

Vu les rapports des commissions « cohésion sociale, sports et associations » du 5 novembre 2025 et des finances du 9 décembre 2025

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par sept oui, un non et deux abstentions

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de Frs 672'000.- TTC au GISMB pour le remplacement du terrain de football C en construisant un terrain synthétique
 2. D'ouvrir un crédit de Frs 672'000.- TTC au Conseil administratif destiné au versement de cette subvention d'investissement.
 3. De conditionner le versement de la subvention à la signature préalable par le Conseil administratif de la convention de modalités de subventionnement
 4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 5. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.
 6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer la convention de subventionnement
 7. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à concurrence de Fr. 672'000.- TTC
 8. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Genthod, Bellevue et Pregny-Chambésy
-

9. De prendre acte qu'une subvention d'investissement à hauteur de 20% du coût du projet est demandée au Fonds intercommunal

Rose-Marie Mota
Présidente du Conseil Municipal

6. Mérite communal, attribution

M. CHAHLAOUI indique que, chaque année et conformément à la directive en vigueur, la population ainsi que les associations locales sont sollicitées afin de proposer des personnes ou associations s'étant particulièrement illustrées dans un domaine sportif, culturel ou autre. La Commission de la cohésion sociale se prononce ensuite sur les propositions reçues. Lors de sa dernière séance du mois de décembre, la commission a retenu la candidature de **Mme Meike Noll Wagenfeld**, laquelle œuvre depuis plus de vingt ans à l'organisation de l'exposition *Art en Campagne* et à son rayonnement. Il propose en conséquence ce nom au vote du Conseil municipal.

Mme NOLL indique qu'en raison de sa proximité avec la personne concernée, elle s'abstiendra. Elle se dit néanmoins ravie que cette reconnaissance soit accordée.

Le Conseil municipal se prononce par **9 voix favorables et 1 abstention**.

7. Propositions individuelles et questions

Mme FLAMMIA signale qu'à Bossy, dans le cadre des travaux en cours, les dispositifs de déviation de la circulation ont été retirés. Elle précise qu'il s'agissait de déviateurs provisoires en plastique, lesquels ne sont désormais plus en place. Elle constate que, depuis leur retrait, les véhicules ne ralentissent plus avant d'arriver au niveau des habitations. Elle demande s'il serait possible de remettre en place des déviateurs provisoires et s'interroge également sur les raisons pour lesquelles l'idée d'installer une barrière électronique a été abandonnée.

Mme MALHERBE répond que cette option a été écartée principalement en raison des coûts élevés liés tant à la mise en place de la barrière qu'à son exploitation. Les barrières envisagées seraient de type parking, régulièrement endommagées par des automobilistes. De plus, l'absence d'alimentation électrique sur site impliquerait un fonctionnement sur batterie, nécessitant un contrat de maintenance coûteux, ainsi qu'une surveillance continue.

M. PESENTI précise que deux barrières avaient été envisagées : l'une à la charge de la commune et l'autre à la charge du canton. Une solution alternative consistant à installer une seule barrière, financée par le canton, a été étudiée, mais celui-ci n'a pas souhaité entrer en matière.

Mme FLAMMIA ajoute que, par comparaison avec le projet du terrain synthétique, le coût d'une barrière lui semblait relativement modéré. Elle indique toutefois qu'une seule offre avait été reçue, assortie d'un contrat d'entretien, et qu'il serait possible de relancer une demande d'offres afin d'obtenir d'autres chiffres.

M. VERARDI propose que ce point soit repris et approfondi au sein de la Commission des infrastructures.

M. PESENTI formule une dernière remarque en lien avec la situation d'un agriculteur concerné par les aménagements.

Mme MALHERBE indique qu'elle prendra contact dès le lendemain afin de traiter la situation relative aux cultures concernées.

* * *

La séance est suspendue à 20h46 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes. À l'issue de la séance de questions, la Présidente reprend la séance pour traiter une délibération à huis-clos et sonne la fin de la séance à 20h55 .

La présidente du Conseil municipal :
Rose Marie Mota

Le vice-président du Conseil municipal :
Michael Kende

La procès-verbaliste :
Thaïs Rakotomalala
